

CATÉCHISME
DES
PARLEMENS.

D. QU'êtes-vous de votre nature ?

R. Nous ſommes des officiers du Roi, chargés de rendre la juſtice à ſes peuples.

D. Qu'aſpirez-vous à devenir ?

R. Les légiſlateurs, & par conſéquent les maîtres de l'état.

D. Comment pourriez vous en devenir les maîtres ?

R. Parce qu'ayant à la fois le pouvoir légiſlatif & le pouvoir exécutif, il n'y aura rien qui puiſſe nous réſiſter.

D. Comment vous y prendrez-vous pour en venir là ?

R. Nous aurons une conduite diverſe avec le Roi, le clergé, la nobleſſe & le peuple.

D. Comment vous conduirez-vous d'abord avec le Roi ?

R. Nous tâcherons de lui ôter la confiance de la nation, en nous opposant à toutes ses volontés, en persuadant aux peuples que nous sommes leurs défenseurs, & que c'est pour leur bien que nous refusons d'enrégistrer les impôts.

D. Le peuple ne verra-t-il pas que vous ne vous êtes refusés aux impôts, que parce qu'il vous les auroit fallu payer vous-mêmes ?

R. Non, parce que nous lui ferons prendre le change, en disant qu'il n'y a que la nation qui puisse consentir les impôts, & nous demanderons les états-généraux.

D. Si malheureusement pour vous le Roi vous prend au mot, & que les états-généraux soient convoqués, comment vous en tirerez-vous ?

R. Nous chicanerons sur la forme, & nous demanderons *la forme de 1614*.

D. Pourquoi cela ?

R. Parce que, selon cette forme, le tiers-état sera représenté par des gens de loi, ce qui nous donnera la prépondérance.

D. Mais les gens de loi vous haïssent ?

R. S'ils nous haïssent, ils nous craignent, & nous les ferons plier à nos volontés.

D. Pouvez-vous espérer que le clergé entre dans vos vues, lui qui sait que vous êtes ses ennemis ?

R. Nous ne ferons avec le clergé qu'une alliance passagere ; nous lui persuaderons qu'il est perdu si le tiers-état a de l'ascendant dans les états-généraux ; nous lui ferons comprendre que nous nous soucions encore moins que lui de payer les impôts, & qu'il faut nous allier, afin de les faire tomber sur le peuple.

D. Comment vous conduirez-vous avec la noblesse ?



R. Nous tiendrons la même conduite, & nous lui promettrons de ſoutenir ſes privilèges.

D. Ne craignez vous pas que le peuple ne vous pénetre, & qu'il ne s'indigne de ce que vous le ſacrifiez, ſous prétexte de le défendre ?

R. Non, parce que notre marche eſt de ne rien craindre & d'aller toujours en avant; c'eſt ainſi que nous ſommes parvenus à nos fins: d'ailleurs le peuple n'a ni conſiſtance puiſqu'il eſt déſuni, ni perſévérance, parce qu'il ne ſait pas s'entendre.

D. Vous ne voudrez donc pas ſincèrement les Etats-Généraux ?

R. Non. C'eſt un prétexte dont nous nous ſervirons pour abuſer les peuples & nous faire des partiſans : nous ne voulons les états-généraux, qu'autant que nous ſerons ſûrs d'y être les maîtres.

D. Et ſi le Roi & la nation s'accordent à vouloir les états-généraux dans une forme plus populaire que celle de 1614, que ferez-vous ?

R. Nous perſuaderons au clergé & à la nobleſſe de proteſter, & nous proteſterons nous-mêmes.

D. Que réſultera-t-il de là ?

R. Que le Roi ſera arrêté, & que les peuples que nous diviſons, ne s'accorderont pas pour vouloir les états-généraux.

D. Comment vous y prenez-vous pour diviſer les peuples & les aveugler ?

R. Par le moyen des gens de robe & des ſuppots du palais : nous avons à nos ordres les cours des aides, les chambres des comptes, divers juges ſemés par-tout, qui perſuadent aux peuples, par des moyens déguiſés, qu'il n'y a pas d'autre forme à ſuivre que celle de 1614.

D. Mais ces juges, à vos ordres, ne ſe montreront pas en public ?

R. Au contraire, il en eſt *qui ne ſeront arrêtés*

ni par l'éloignement, ni par la rigueur de la saison; ils traverseront de vastes contrées pour venir déclarer à nos pieds *qu'ils se feront une gloire suprême de nous rester inviolablement attachés*; & pour en imposer aux sots, *nous payerons* à ses juges complaisans *le tribut d'éloges que nous leur devons*, en leur déclarant *que nous nous estimons heureux d'attacher une couronne sur leurs têtes.* (1)

D. N'avez-vous pas d'autres moyens ?

R. Nous nous servons encore du clergé & de la noblesse récente, qui crient de toutes parts à l'innovation.

D. Ne craignez-vous pas que dans un siècle aussi éclairé, il ne soit difficile de faire illusion à la nation ?

R. Si nous ne pouvons pas la tromper, nous pouvons nous en faire craindre; nous avons des émissaires par-tout, & les peuples savent bien que nos vengeances sont implacables : nous brûlons les écrits, nous décrétons les auteurs, nous intimidons tous les citoyens par le pouvoir de les accuser nous-mêmes, sous le nom de notre procureur-général, de les poursuivre, de les juger & de les pendre dans les 24 heures.

D. Si l'on vous dit que vos décrets sont bien plus despotiques que les lettres de cachet contre lesquelles vous avez tant déclamé, que répondrez-vous ?

R. Nous ne répondrons pas, nous détournerons la question en déclamant contre le despotisme,

---

(1) Voyez *le compliment fait à la cour* (le parlement de Toulouse,) *les chambres assemblées, le* 1er. *décembre* 1783, *par MM. les députés de la sénéchaussée de Vil...* *& la réponse de M. le président de la Hage.*

parce que c'eſt le plus ſûr moyen de maſquer & de couvrir le nôtre.

D. Cependant les peuples crient de par-tout pour demander que le tiers état ait aux états-généraux l'égalité avec les deux ordres réunis. Comment ferez-vous pour vous débarraſſer de leur clameur ?

R. Nous intriguerons, nous brouillerons, nous donnerons des ombrages & des craintes au miniſtére ; nous dirons que les délibérations & les repréſentations du tiers-état ſont *des libelles ſéditieux*, que ſes aſſemblées ſont *des attroupemens*, & que ſes proteſtations ſont *une révolte.*

D. Comment vous conduirez-vous ſi vous êtes les plus forts ?

R. Nous porterons par-tout notre vengeance implacable, nous manderons tous les tribunaux inférieurs, nous jugerons de nouveau toutes les cauſes qui ont été portées devant les grands baillages, nous ferons perdre leur procès à ceux qui l'auront gagné, & nous le ferons gagner à ceux qui l'auront perdu ; nous décréterons ſans forme de procès tous ceux qui auront éclairé la nation ; nous ferons trembler tous les français, afin qu'il ne puiſſe ſe rélever de l'aviliſſement où nous les aurons plongés.

D. Mais toutes ces pourſuites occaſionneront des frais immenſes au pauvre peuple ?

R. C'eſt ce que nous appellons *faire la guerre à ſes dépens.*

D. C'eſt fort bien ! & comment vous conduirez-vous avec le Roi ?

R. Comme nous ſommes les états-généraux réduits *au petit pied*, il eſt évident que nous ſerons ſouverains *au petit pied* : nous réglerons donc les impôts ; en nous exemptant nous-mêmes, nous déchargerons le clergé qui nous aura ſoutenus, pour ſurcharger le peuple qui vouloit ſecouer ſes fers ;

nous referons alors un code de lois à notre guiſe, ſans conſulter le Roi ni la nation : nous affermirons notre puiſſance à jamais, & voilà *la conſtitution.*

D. Comment vous y prendrez-vous pour étouffer les lumières qui, tôt ou tard, concourront à vous démaſquer ?

R. Nous prônerons la liberté de la preſſe en faveur de nos adhérans ; nous proſcrirons ceux qui auroient l'audace de fronder nos prétentions, nous crierons ſans ceſſe, *la conſtitution*, *les lois fondamentales*, & nous finirons par défendre de parler.

D. Comment cela ?

R. Parce que nous aurons des eſpions dans tous les gens de robe, depuis le préſident à la grand'-chambre, en deſcendant graduellement, juſqu'au moindre huiſſier de village ; dans cet âge heureux, il n'y aura plus de danger à inſulter un procureur ou ſa ſervante, ou ſa maîtreſſe, qu'il n'y en a aujourd'hui à déſobéir formellement au Roi.

D. Pourquoi appellez-vous ces tems futurs, un âge heureux ?

R. Parce qu'on ne verra qu'alors ce que les ſages ont tant demandé, lorſqu'ils ont dit que le peuple le plus libre & le plus heureux eſt celui qui eſt gouverné par les loix. Or, il eſt évident que les loix régneront alors, puiſque nous régnerons nous-même.

D. Comment appellerez-vous ce gouvernement ?

R. L'ariſtocratie parlementaire, ou *la robinocratie.*

D. Qu'eſt-ce qui affermira votre puiſſance ?

R. La ligue offenſive & défenſive entre tous les parlemens, en ſorte qu'il n'y aura ſi petit coin de la France où nous ne puiſſions étouffer les lumières & les voix.

D. Mais ne craignez-vous pas le clergé ?

R. Nous le flattons aujourd'hui, parce que nous nous servons de lui; mais comme toute puissance rivale seroit à craindre pour nous, nous l'abaisserons quand nous serons affermis.

D. Comment cela?

R. C'est qu'étant législateurs & voulant l'être seuls, nous sapperons toutes autres loix que les nôtres, & nous incorporerons le code ecclésiastique dans le code civil. Le clergé a de la puissance & des richesses; nous lui ôterons sa puissance, en abolissant ou affoiblissant son code & ses richesses, en permettant l'aliénation de ses biens, & en lui faisant perdre ses procès en *sabatines*, que nous doublerons *suivant l'usage*.

D. Les bonnes dupes! mais la noblesse si haute & si fière, ne la craignez-vous pas?

R. Nous n'étions pas sans alarmes à cause de sa générosité naturelle, & de la supériotité que l'épée affectoit sur la robe; mais heureusement nous l'avons aveuglée.

D. Et comment?

R. En lui laissant croire qu'il s'établiroit une aristocratie d'épée, qui accroîtroit le pouvoir de la haute noblesse; & quant aux simples gentilshommes & aux possesseurs des fiefs, nous leur avons persuadé que leurs fiefs seroient toujours exempts d'imposition.

D. Comment vous y êtes-vous pris pour leur persuader tout cela, sans leur en parler?

R. Par un moyen bien simple, en demandant *la forme de* 1614. Nous avons fait entendre par-là au clergé qu'il domineroit, à la noblesse qu'elle l'emporteroit, aux gens de robe qu'ils subjugueroient le tiers-état, aux gens de finances qu'ils seroient des êtres très-importans, & par ce mot plus politique qu'on n'a cru, nous avons détaché du Roi tous les

orps un peu puiſſans, pour les attacher à nous.

D. Mais le peuple vous haïra ?

R. Qu'importe qu'il nous haïſſe, pourvu qu'il nous craigne.

D. Comment vous conduirez-vous avec la nobleſſe quand vous ſerez tout-puiſſans ?

R. Nous nous y ſommes pris de loin, en décidant qu'il faudroit être noble déſormais pour être membre du parlement, & ainſi nous lui préſenterons un moyen d'aggrandiſſement qui affermira notre corps : ce leurre aura ſon effet dans dix ans d'ici.

D. Eſt-ce tout ?

R. Non, comme nous ſerons légiſlateurs, il eſt évident que nous réglerons la police des armées, comme celle de l'état. Nous en avons fait l'eſſai en mandant venir le doyen des maréchaux. Notre crédit ſera ſans borne ; on briguera notre protection pour obtenir des grades & des rangs, nous les donnerons à nos parens & à nos créatures : les parlemens & ſur-tout celui de Paris, diſpoſeront de tout, ce qui amenera la haute nobleſſe à briguer l'honneur d'entrer au parlement.

D. Cela ne produira-t-il pas de la jalouſie de la part des parlemens de province contre celui de Paris ?

R. Sans doute ; mais ils ne s'en appercevront que quand il ne ſera plus tems. Le parlement de Paris ſera en poſſeſſion de tout occuper & de tout donner, & les parlemens de province ſeront forcés de lui faire leur cour, & dépendront abſolument de lui.

D. Ne craignez-vous pas qu'on pénetre votre ſecret ?

R. Le branle eſt donné, nos partiſans ſont étourdis, les clameurs du tiers-état les attachent plus fortement à nous par l'obſtination & l'amour-propre ; ils nous regardent comme leur aſyle & leur appui, ils ſont entraînés ; & quand ils verroient, ils ne voudroient pas voir. Le vulgaire des hommes ne ſait

pas

pas lire dans l'avenir, & n'eſt affecté que du préſent ; & voilà la magie.

De la forme de 1614.

D. Comment vous conduirez-vous avec les armées qui ſont aux ordres du Roi ?

R. Nous tâcherons de les détacher de ſon obéiſſance, en perſuadant aux officiers que le Roi eſt un deſpote, un tyran, qui veut opprimer ſes peuples ; & nous ferons entendre finement aux officiers qui ſont tous nobles, que c'eſt ici l'affaire de la nobleſſe ; qu'elle doit regarder le Roi comme ſon ennemi perſonnel, puiſqu'il veut relever le tiers-état de l'aviliſſement auquel il étoit condamné.

D. Comment ferez-vous entendre cela à la nobleſſe ?

R. Par un ſeul mot qui eſt le ſignal de ralliement de tous les intérêts particuliers : *la forme de* 1614.

D. Ne craignez-vous pas que ſi les nobles qui ſont du ſecond ordre, donnent dans votre ſyſtême, les ſoldats qui ſont du tiers-état, ne s'attachent à lui & ne refuſent de ſervir contre leurs frères & leurs amis ?

R. Les ſoldats ſont des machines qui obéiſſent aveuglément à l'impulſion de leurs chefs.

D. Mais ils ont prêté ſerment au Roi ?

R. On leur fera croire qu'ils combattent pour les intérêts du Roi.

D. Ne ſeroit-ce pas ici l'écueil de votre plan, puiſqu'il faudroit rendre traitres au Roi nos officiers dont les yeux s'ouvriront au moment de ſe voir ſur le bord de l'abîme, & nos ſoldats qui ne connoiſſent franchement que leur devoir ?

737

R. C'eſt une difficulté ; mais on ne feroit rien ſi on ſe laiſſoit effrayer par les obſtacles.

D. Et le tiers-état ne dira-t-il pas aux ſoldats : » Vous » êtes nos frères, notre intérêt eſt le vôtre : en » vous uniſſant à nous, vous ſervez le Roi, puiſque » nous nous élevons en faveur du Roi : c'eſt pour » vous auſſi que nous parlons, puiſque nous de» mandons que vous ne ſoyez point exclus du grade » d'officier ; vous ſeriez des lâches de déſobéir au » Roi pour opprimer le tiers-état qui réclame vos » droits en réclamant les ſiens. » Comment vous tirerez-vous de-là ?

R. En empêchant qu'il n'y ait des états-généraux.

D. Je vous en défie ?

Point de réponſe.

F I N.